

La sécurité routière en France

Bilan de l'accidentalité de l'année **2018**



Les accidents liés au travail

482 personnes sont décédées dans un trajet lié au travail (trajet domicile-travail ou trajet professionnel), soit 15 % de la mortalité routière.

Selon la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS)¹, en 2017, le risque routier est toujours la première cause de décès liée au travail et conduit à près de 4 millions de journées d'incapacité temporaire.

Accidents lors d'un trajet domicile-travail

Accidents de trajets domicile-travail	Tués lors d'un trajet domicile-travail	Blessés lors d'un trajet domicile-travail	T/100 Blessés *
13 584	335	10 179	3

Évolution annuelle moyenne du nombre de personnes tuées lors d'un trajet domicile travail entre... **

2017 et 2018	2010 et 2018
- 3,2 %	- 4,3 %

* Nombre de personnes tuées pour 100 blessés lors d'un trajet domicile-travail.

** Lecture : entre 2010 et 2018, le nombre de personnes tuées lors d'un trajet domicile-travail a baissé en moyenne de - 4,3 % par an.

Accidents lors d'un trajet professionnel

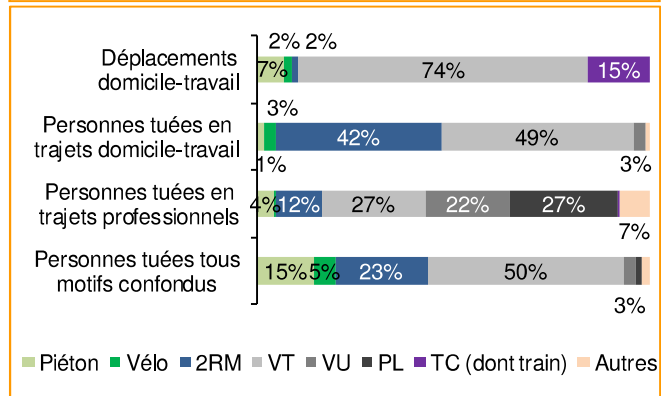
Accidents de trajets professionnels	Tués lors d'un trajet professionnel	Blessés lors d'un trajet professionnel	T/100 Blessés *
10 003	147	4 319	3

Évolution annuelle moyenne du nombre de personnes tuées lors d'un trajet professionnel entre...

2017 et 2018	2010 et 2018
+ 9,7 %	- 1,1 %

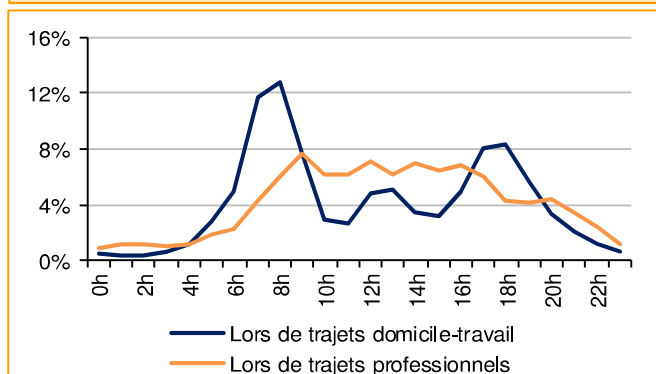
* Nombre de personnes tuées pour 100 blessés lors d'un trajet professionnel.

Répartition des déplacements domicile-travail et des personnes tuées par type de trajet, selon le mode



Source : fichier BAAC et Insee²

Répartition des victimes tuées et blessées dans les accidents liés au travail selon l'heure



39 % de l'ensemble des accidents, soit 21 637 accidents en 2018, impliquent au moins un usager en trajet domicile-travail ou trajet professionnel.

En 2018, 482 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail, soit 15 % de la mortalité routière (plus précisément 18 % de la mortalité où le motif de déplacement est renseigné) :

- 335 personnes lors d'un trajet domicile-travail (trajet entre le lieu de résidence ou de repas et le lieu de travail), soit 13 % de la mortalité routière dont le motif de déplacement est renseigné ;
- 147 personnes lors d'un trajet professionnel (trajet réalisé dans l'exercice d'une mission professionnelle), soit 5 % de la mortalité routière dont le motif de déplacement est renseigné.

Concernant les salariés couverts par la CNAMTS¹, en 2017, 219 ont été tués pendant un trajet domicile-travail et 76 ont été tués lors d'un trajet professionnel (respectivement 27 % et 9 % de l'ensemble des décès liés aux accidents du travail).

Le mode de déplacement

Les personnes tuées en domicile-travail le sont principalement :

- en VT ou VU dans 52 % des cas (175 personnes tuées) ;
- en 2RM dans 42 % des cas (122 motocyclistes et 19 cyclomotoristes tués) alors que ce mode n'est utilisé que dans 2 % des trajets domicile-travail². Les modes les moins touchés sont le vélo et la marche (5 % des cas au total).

Bien que les transports en commun (dont le train) représentent 15 % des trajets domicile-travail, aucun usager n'a été tué en 2018 lors de ces trajets.

La moitié des personnes tuées lors d'un trajet professionnel l'a été en poids lourd (40 personnes) ou en véhicule utilitaire (32 personnes).

Selon le jour et l'heure

Les accidents liés au travail interviennent plus souvent en jours ouvrés (90 % pour les trajets domicile-travail, 86 % pour les trajets professionnels) que les autres accidents (62 %).

Les accidents lors d'un trajet domicile-travail se concentrent sur les heures de pointe du matin et du soir. La pointe relative en milieu de journée correspond au retour au domicile lors de la pause méridienne, notamment en ville moyenne³. Les accidents lors d'une utilisation professionnelle ont lieu tout le long de la journée.

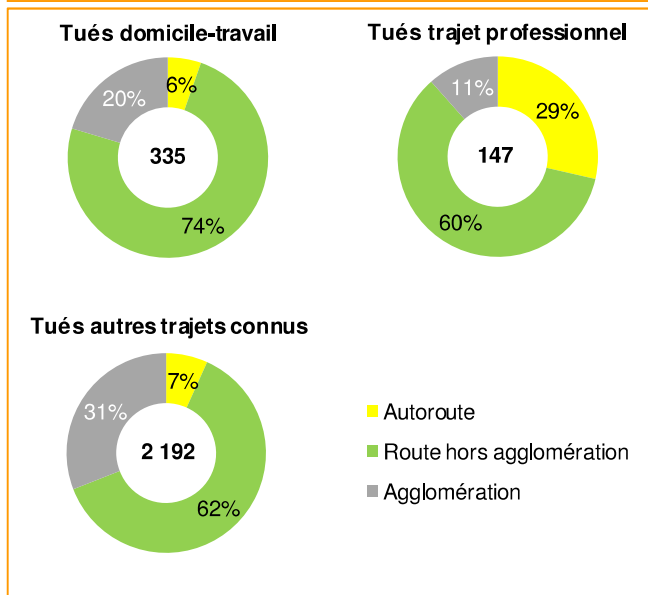
¹ Rapport annuel 2017 de l'Assurance maladie Risques professionnels, CNAMTS.

La CNAMTS gère notamment la branche accidents du travail du régime général de la sécurité sociale. Elle couvre les salariés de l'industrie, du commerce et des services.

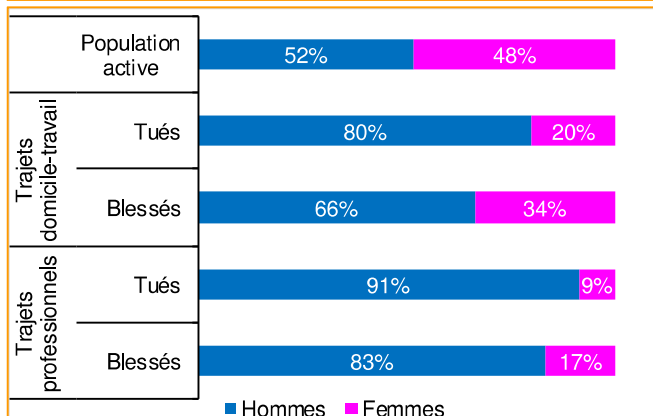
² Partir de bon matin, à bicyclette..., Insee Première n° 1629, Insee, janvier 2017.

³ Les déplacements vers le travail : neuf vérités bonnes à dire, Collection Le point sur, numéro 14 - CERTU, Mobilités et transports, 2010.

Répartition des décès lors d'un trajet lié au travail et pour les autres motifs de trajet, selon le milieu



Répartition des personnes tuées et blessées lors d'un trajet lié au travail selon le sexe



Sources : fichier BAAC et Insee, population active au sens du BIT.

Plus de 1 000 employeurs

ont signé les 7 engagements pour la sécurité de leurs collaborateurs. Soit 3 millions de salariés concernés par une route plus sûre. Votre signature a le pouvoir de faire reculer l'insécurité routière : vous aussi, rejoignez le mouvement !

LES 7 ENGAGEMENTS

- ✓ Nous limitons aux cas d'urgence les **conversations téléphoniques au volant**
- ✓ Nous prescrivons la **sobriété sur la route**
- ✓ Nous exigeons le port de la **ceinture de sécurité**
- ✓ Nous n'acceptons pas le **dépassement des vitesses autorisées**
- ✓ Nous intégrons des **moments de repos** dans le calcul des temps de trajet
- ✓ Nous favorisons la **formation à la sécurité routière**
- ✓ Nous encourageons les **conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper**

Source : issu de <https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-medias/publications/guides-affiches-depliants>

Selon le milieu routier

La part des décès en agglomération est plus faible lors des trajets liés au travail que lors des autres types de trajets. La part des décès sur autoroute est beaucoup plus élevée lors des trajets professionnels (29 %) que lors des autres types de trajets (7 %). Parmi les 42 personnes tuées sur autoroute lors d'un trajet professionnel, 19 circulaient en poids lourd.

Selon l'âge et le sexe

Lors des trajets domicile-travail, les **15-24 ans représentent 20 % des tués** et 23 % des blessés alors que leur part dans la population active n'est que de 10 %. Lors des trajets professionnels, 5 % des personnes tuées (8 sur 147) ont plus de 64 ans alors que cette classe d'âge représente 1 % de la population active.

Les victimes (tués ou blessés) sont majoritairement des hommes. Ils forment 91 % des victimes lors d'un trajet professionnel et 80 % des victimes lors d'un trajet domicile-travail, alors qu'ils ne représentent que trois quarts des emplois des secteurs transports et entreposage (qui intègrent de nombreux conducteurs professionnels) et 52 % de la population active.

Le facteur alcool

L'**alcool** semble **moins présent** dans les accidents liés au travail que dans l'ensemble des accidents. La part des conducteurs avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/l parmi ceux dont le taux est connu est de 2 % pour les trajets domicile-travail et de 1 % pour les trajets professionnels, alors qu'elle est de 8 % pour l'ensemble des conducteurs. Il est toutefois possible que le trajet retour du travail, s'il n'est pas direct, ne soit plus enregistré comme un trajet domicile-travail, sous-estimant alors le facteur alcool.

La mobilité liée au travail¹

Le rôle structurant des déplacements liés au travail est parfois remis en cause du fait de l'évolution des modes de vie et rythmes de travail. Pourtant, l'activité « travail » continue de jouer un rôle primordial dans la mobilité quotidienne. Un jour moyen de semaine, 20 % à 25 % des déplacements ont pour destination le travail. L'analyse des enquêtes ménages indique :

- 45 % des déplacements en voiture le matin ont pour motif le travail ;
- les déplacements domicile-travail sont plus longs que les autres ;
- depuis 1987, les distances parcourues pour les déplacements domicile-travail augmentent plus que les distances parcourues pour d'autres motifs ;
- la part modale de la voiture est plus élevée pour les déplacements réalisés pour le travail que pour les autres motifs ;
- l'accompagnement d'un enfant/conjoint avant d'aller au travail concerne 1 déplacement sur 10 le matin.

¹ Les déplacements vers le travail : neuf vérités bonnes à dire, Collection Le point sur, numéro 14 - CERTU, Mobilités et transports, 2010.